



■ **DECLARATION DE CONFORMITE CE** ■

*

CE DIRECTIVE 89/686/CEE du 21 décembre 1989, Annexe VI
Arrêté du 18 décembre 1992 - Annexe
EPI de Catégorie 1: "Pour risques mineurs seulement"
Auto-certification



Le responsable de la mise sur le marché,

Singer Frères SAS, rue de l'Europe, Zone Eurofret, Craywick, 59279 Loon-Plage (France),

déclare que l'équipement de protection individuelle neuf (ou considéré comme neuf) décrit ci-après:

Gant écru, coton tricoté une pièce, poignet élastique,

- jauge 7, taille homme (9), référence **T 301H**
- jauge 7, taille femme (7), référence **T 301F**

- jauge 10, taille homme (9), référence **T 301HL**
- jauge 10, taille femme (7), référence **T 301FL**

est conforme aux dispositions de la directive 89/686/CEE (pour des EPI mentionnés à l'article 8, paragraphe 3) et aux dispositions du code du travail conformément à l'article R.4312-23 dudit code.

Fait à Craywick le 05/02/09

LAURENT SINGER
DIRECTEUR GENERAL

INT/DC1/A/SF/LS/05.02.09/454/6674